



Numéro 27
Avril 2013



La Lettre du P3A



Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

Dossier L'agriculture : un secteur en mutation

Focus

Actualité de SIGMA

Page 2

Perspectives

TAIEX et SIGMA :
des instruments à dynamiser

Pages 3

Jumelages

Jumelages en cours :
Pêche, Agriculture et Aviation civile

Pages 8, 9 et 10



Déployer tous les outils du P3A

Le P3A est souvent lié au jumelage institutionnel, il est même quelquefois perçu comme un programme dédié à la mise en œuvre de cet outil de coopération et de rapprochement. En fait, le jumelage institutionnel, tout en occupant une place prééminente, n'est qu'un des outils du P3A.

La place du jumelage institutionnel

Cet outil de coopération et de rapprochement, nouveau en Algérie, a été mis en place dans la première phase (2009-2011) du Programme. Les parties prenantes au programme ont assimilé les mécanismes d'identification et de préparation de ces jumelages. L'UGP, les Points focaux et les administrations bénéficiaires ont travaillé ensemble pour mettre sur rails et mener à bien les cinq jumelages prévus dans la première phase du P3A.

Chaque jumelage a nécessité en moyenne une année de préparation et s'est déroulé sur une période de 18 mois.

Il était donc normal que dès la relance de la deuxième phase, en janvier 2012, l'UGP se mobilise pour être au rendez-vous du mois de mars 2014. À cette date,

les 15 jumelages inscrits au programme de la deuxième phase du P3A devront être en cours d'exécution ou prêts à être déployés. Tout en se mobilisant pour réaliser cet objectif, l'UGP ne délaisse pas pour autant les autres outils du P3A.

Diversité des outils du P3A

Le volet « Modernisation des Finances publiques »

Le P3A II comporte, par rapport à la phase précédente, une nouveauté. Un important volet financier est intégré au projet. Il a pour mission de soutenir la « cellule d'appui à la modernisation des finances publiques » du Ministère des Finances, en particulier dans le domaine de la réforme budgétaire.

SIGMA

L'outil SIGMA a commencé à être déployé, les actions entreprises avec la Fonction Publique et la Cour des Comptes vont se poursuivre. Avec la Fonction Publique, c'est la gestion des ressources humaines qui est au centre des travaux. La Cour des Comptes a engagé avec ses pairs, des institutions européennes similaires, une réflexion sur l'amélioration des procédures de contrôle.

TAIEX

Des demandes spécifiques sont prises

en compte par le recours à l'outil TAIEX. Les actions menées dans ce cadre concernent le plus souvent des questions pointues en rapport avec la mise à niveau des institutions ou la prise en charge de besoins nouveaux. Elles revêtent la forme de missions d'expertise où experts européens et cadres algériens travaillent ensemble ou de séminaires d'information et de formation. Il s'agit là de TAIEX organisés à l'initiative des administrations algériennes. Mais il y a également la participation à des rencontres multi-pays, à des TAIEX organisés par la Commission européenne dans différents pays autour de sujets d'intérêt commun.

Actions ponctuelles

Lorsqu'une demande urgente ne peut être traitée dans le cadre des instruments évoqués plus haut, une action ponctuelle peut être organisée en affectant des ressources disponibles, des journées d'expertise, à cette fin.

Tout en accordant au jumelage institutionnel la place qui lui revient, l'UGP, les Points focaux et les administrations bénéficiaires exploiteront toutes les possibilités offertes par les autres outils du P3A.



Mieux connaître l'outil SIGMA

L'outil de coopération SIGMA a commencé à être déployé en Algérie durant le deuxième semestre 2012 dans deux secteurs : la Fonction publique et la Cour des Comptes. Ces premières actions permettent de mieux appréhender la nature de SIGMA, ses domaines d'action et les modalités de sa mise en œuvre.

Spécificité de SIGMA

SIGMA est, tout comme les jumelages institutionnels et le TAIEX, un outil de coopération mais il se distingue par quelques particularités.

Il est le résultat d'une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré principalement par l'UE alors que la conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE.

Une autre particularité de SIGMA est qu'il ne se focalise pas sur un thème ou un secteur particulier mais intervient dans cinq grands domaines techniques :

- les stratégies de développement de l'administration publique ;
- l'élaboration, la coordination et la réglementation des politiques ;
- l'élaboration du budget et l'affectation des ressources ;
- la gestion du service public ;
- le contrôle financier et l'audit de l'État.

Destiné à sa création, en 1992, aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté et élargi, en 2009, aux pays du voisinage.

SIGMA en Algérie

La mise en œuvre de SIGMA prend différentes formes : ateliers, séminaires, évaluation par les pairs ... Elle est précédée par des concertations pour mieux cerner les thèmes et modalités d'action.

La phase de concertation

Une délégation algérienne a assisté à une

présentation de SIGMA lors d'une rencontre internationale tenue à Paris, au siège de l'OCDE, les 29 et 30 novembre 2010. et intitulée : « La réforme de la gouvernance publique dans les pays du voisinage de l'UE, premier séminaire de mise en réseau »

Une mission exploratoire de SIGMA a eu lieu ensuite à Alger du 17 au 19 octobre 2011, des responsables SIGMA ont rencontré des représentants de plusieurs ministères.

Un responsable de SIGMA a présenté cette mission en ces termes : « Une mission préliminaire de présentation du Programme constitue le moment de lancement de l'instrument SIGMA dans le pays. L'objectif de la mission est la présentation du Programme aux institutions de gouvernance publique ciblées : les ministères et organes centraux responsables des systèmes horizontaux de gestion de l'État avec la considération que les bénéficiaires du programme SIGMA sont les décideurs et hauts fonctionnaires des administrations publiques des pays partenaires. »

Déterminer ensemble les axes de travail

Les premières missions, tant à la Fonction publique qu'à la Cour des Comptes, ont été consacrées à cerner les thèmes de coopération et les méthodes de travail.

À la Fonction publique, c'est la gestion des ressources humaines qui a été jugée

prioritaire après une rencontre où les participants algériens ont présenté le contexte du secteur et les sujets susceptibles de constituer des centres d'intérêt pour les rencontres suivantes.

À la Cour des Comptes, une mission organisée du 25 au 28 juin 2012 a permis de cerner les thèmes de la coopération entre de cette institution et ses homologues européennes et a retenu comme thème prioritaire les procédures de contrôle.

Méthodes de travail : ateliers et évaluation par les pairs

L'atelier organisé les 7 et 8 décembre 2012 par la Fonction publique a réuni des hauts fonctionnaires venant de 5 pays de l'UE (Autriche, Belgique, Espagne, Portugal et Suède) et une quarantaine de participants algériens (responsables et fonctionnaires de différentes structures). L'Algérie et cinq pays membres de l'Union européenne ont présenté aux participants à l'atelier leur expérience relative au développement et à la mise en œuvre du Système d'Information sur les Ressources Humaines (SIRH).

À la Cour des Comptes, c'est la méthode de travail « évaluation par les pairs » qui a été retenue. En début de mission, du 9 au 13 décembre 2012, des « entretiens entre pairs » ont été organisés. En fin de semaine, l'équipe des pairs de SIGMA a présenté ses impressions et observations préliminaires au Président de la Cour des Comptes et à son vice-président.

Un outil multilatéral

L'aspect multilatéral de SIGMA apparaît clairement à la lecture de la liste des participants et des institutions représentées dans les deux actions organisées en Algérie.

Dans la mission Fonction publique, des expériences de six pays ont été présentées : Algérie, Suède, Portugal : Autriche, Belgique et Espagne.

À la Cour des Comptes, l'équipe des pairs de SIGMA, était composée de hauts fonctionnaires provenant des institutions suivantes :

- Cour des Comptes du Portugal ;
- Cour des Comptes européenne ;
- Institution Supérieure de Contrôle du Danemark
- OCDE/SIGMA



TAIEX et SIGMA : des instruments à dynamiser

Bien que la situation que traverse le P3A incite à placer les priorités sur la préparation des projets de jumelage, les instruments TAIEX⁽¹⁾ et SIGMA⁽²⁾ doivent continuer à s'imposer auprès des administrations bénéficiaires. Deux raisons prévalent : la spécificité intrinsèque des ces instruments et leur complémentarité, avec les autres moyens d'intervention dont dispose le P3A.

Situation du P3A

Les contraintes que rencontre le P3A en matière de préservation de ses ressources et qui sont principalement liées à la date limite de contractualisation ont fait que la priorité à partir de janvier 2013 s'est portée sur la préparation des projets de jumelages.

Ces derniers sont non seulement la raison d'être du P3A à savoir mettre à disposition des administrations algériennes de manière conséquente et sur la durée de l'expertise publique européenne mais, également, représentent la partie la plus importante de son budget (70 %).

Afin d'être au rendez-vous de mars 2014 avec des contrats de jumelage conclus en nombre suffisant, le P3A s'est attaché à initier un maximum d'identifications/formulations de projets de jumelage qui a mobilisé ses énergies ainsi que celles des bénéficiaires au détriment des instruments TAIEX et SIGMA.

Il appartient désormais à l'Unité de gestion du P3A de redonner aux instruments TAIEX et SIGMA la place qu'ils leurs revient afin que les administrations et institutions publiques bénéficient pleinement de leurs apports.

Spécificité intrinsèque de TAIEX et SIGMA

De part leur nature les instruments TAIEX et SIGMA s'adressent à des besoins que ne peuvent couvrir les projets de jumelage.

TAIEX répond à des demandes qui nécessitent des réponses concises et se prête à des échanges d'expériences dans un domaine précis de la mise en œuvre de l'acquis de l'Union. Cet instrument se révèle particulièrement adapté à l'explicitation d'un point précis de l'acquis ou à l'acquisition d'une compétence particulière. A titre d'exemple peuvent être cités, dans le premier cas, les opérations effectuées en matière de certification d'origine de l'électricité renouvelable dans le cadre du système européen Renewable Energy Certificate (RECS) et, dans le deuxième, celles relatives à l'utilisation du système TRACES à l'importation et l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale. De même, TAIEX s'est prêté à des actions de sensibilisation telles que la déclaration de soupçon en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou encore la protection des données à caractère personnel.

Quant à SIGMA, sa vocation à traiter des systèmes de gestion administrative, en fait un instrument idoine pour les besoins d'administrations ou d'institutions publiques en charge de questions transversales telles que la formulation et l'évaluation de politiques publiques, la gestion des ressources humaines dans le cadre de la fonction publique, la définition et l'application des règles de droit administratif ou encore le contrôle des dépenses publiques. A ce jour, deux projets SIGMA ont été initiés traitant,

l'un, de l'expérience de la fonction publique algérienne en matière de mise en œuvre de son système d'information des ressources humaines au regard des expériences dans 5 pays de l'UE et, et l'autre, de la pratique du contrôle par la Cour des Comptes à travers des entretiens entre pairs algériens et de différents pays de l'UE.

Complémentarité avec les autres moyens d'intervention

La complémentarité avec les autres moyens d'intervention du P3A notamment avec les projets de jumelage se situent à trois niveaux.

1. Réponse à des besoins non récurrents et délimités dans leur nature : en se limitant à un maximum de cinq jours d'intervention, TAIEX apporte une réponse à des problématiques qui requièrent des interventions de très courte durée.
2. Préparation souple et rapide : tant pour TAIEX que pour SIGMA, les opérations sont lancées sur la base d'une expression des besoins et ne nécessitent pas de formulation sous forme d'une fiche de projet.
3. Adaptation en fonction des évolutions : pour les deux instruments, si au cours de la réalisation d'opérations de nouveaux besoins apparaissent, de nouvelles opérations peuvent être lancées et permettre d'approfondir la question traitée. TAIEX est plutôt orientée sur le traitement complémentaire de problématiques périphériques tandis que SIGMA permet d'apporter des réponses supplémentaires sur un point précis.

TAIEX et SIGMA étant des instruments répondant à des besoins que les projets de jumelage et les autres instruments d'intervention du P3A ne peuvent couvrir, leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel sera une des tâches prioritaires à laquelle l'Unité de gestion s'attachera en privilégiant l'approfondissement des projets SIGMA en cours et leur élargissement à d'autres bénéficiaires ainsi que l'organisation d'ateliers de formulation de requêtes TAIEX.

1- *Technical assistance and information exchange (assistance technique et échange d'information)*

2- *Support for improvement of governance and management (appui à l'amélioration de la gouvernance et des systèmes de gestion)*



Skander MEKERSI
Point Focal du P3A
Directeur de la Programmation, des Études Économiques, de la Prospective et de la Coopération
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

L'agriculture : un secteur en mutation

Le secteur de l'agriculture et du développement rural a ouvert, ces dernières années, un vaste chantier de recentrage pour réunir les conditions optimales permettant de libérer les forces qu'il recèle et d'engager d'importantes réformes structurelles.

Les différentes expériences acquises depuis l'indépendance du pays, celles que des nations similaires ont connues, la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 ainsi que la crise financière et la récession mondiale de 2009, ont été des éléments utiles pour la réflexion et ont permis de concevoir et de jeter les bases d'une politique nationale d'envergure visant le renouveau agricole et rural, qui, à ce jour, bien qu'il reste à parfaire donne des résultats probants.

Présentation de la politique du renouveau agricole et rural

C'est ainsi que la politique de Renouveau agricole et rural qui a été lancée en 2009, s'est faite sur la base d'une analyse fine de la réalité du monde agricole et rural, des potentialités que renferme notre pays et des contraintes auxquelles il doit faire face pour relever avec succès le défi de sécurité alimentaire et d'un développement équilibré et harmonieux de nos territoires ruraux.

À ce jour, le bilan des activités du secteur lié à la mise en œuvre de la politique du renouveau agricole et rural conforte le constat d'une reprise effective de la croissance de notre agriculture, d'un renforcement réel du développement des territoires ruraux et d'une amélioration appréciable des conditions de vie et des revenus des populations rurales.

Par ailleurs, l'appui technique et institu-

tionnel apporté par les différents partenaires suite aux programmes ou coopération bilatérale et multilatérale, a été d'un apport enrichissant pour la mise en œuvre et l'efficacité des instruments de la politique de Renouveau agricole et rural, et, en termes d'expertise, de formation et de transfert technologique, Le projet de coopération avec l'UE « Programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne « P3A », par ses différents instruments qu'il en soit jumelage ou TAIEX, est parmi les partenariats les plus réussis. Il vient à un moment important dans la mise en œuvre de la politique du renouveau agricole et rural visant à transformer le secteur agricole en un véritable moteur de croissance économique nationale.

Présentation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

Dans le cadre de la politique générale du gouvernement et de son programme d'action approuvé conformément aux dispositions de la Constitution, le ministère de l'Agriculture, par son autorité publique propose les éléments de la politique nationale dans les domaines de l'agriculture et des forêts tout en assurant leur mise en œuvre, conformément aux lois et règlements en vigueur. Il est organisé en 11 directions centrales, di-

rections des services agricoles et conservations des forêts au niveau des 48 wilayate, 15 établissements publics à caractère administratif (EPA) dont deux Instituts qui s'occupent de la recherche (INRAA et INRF), deux Commissariats dont le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS) et le Commissariat au Développement de l'Agronomie Saharienne (CDARS), 14 établissements de formation et de vulgarisation, les Réserves de Chasse et les Centres Cynégétiques au nombre de sept, les parcs nationaux et L'agence nationale pour la protection de la nature (ANN).

Les structures bénéficiaires du programme P3A/Volet Agriculture

L'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) : Établissement Public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, l'INRAA participe à l'élaboration de la politique nationale de la recherche agronomique et à sa mise en œuvre.

LA DIRECTION DE L'ORGANISATION FONCIÈRE ET DE LA PROTECTION DES PATRIMOINES (DOFPP) est chargée de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique agricole en matière d'organisation foncière, de valorisation et d'extension du potentiel productif ainsi que de la protection des patrimoines immobiliers et génétiques.

LA DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES (DSV), par l'exercice de son autorité vétérinaire nationale, est chargée de la préservation et de l'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, à travers la définition et la mise en œuvre des politiques de soutien pour le développement et la protection de la santé animale.

Aussi, elle veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'importation, la fabrication, la distribution et l'utilisation du médicament vétérinaire et l'organisation du développement et de la protection des élevages équins et camélins.

LA DIRECTION DE LA FORMATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA VULGARISATION (DFRV), par ses prérogatives, assure l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation de .../...

.../... l'ensemble des activités de formation, recherche et vulgarisation initiées par le secteur.

Les projets de jumelage

Le projet de jumelage de l'observatoire des filières agricoles :

En présence de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des responsables à la DUE, le projet de jumelage relatif à la création d'un observatoire des filières agricoles et agroalimentaires a été lancé le 4 février 2013 et a débuté quelques mois auparavant.

Le renforcement du système d'information et statistique a toujours constitué la préoccupation du secteur, vu leur implication et leur importance dans sa croissance et son développement.

Le MADR, avec la mise en place de l'Observatoire, va bénéficier d'un instrument fiable, moderne et intégral pour l'amélioration et la modernisation de ses administrations publiques.

Cet Observatoire, logé au sein de l'INRAA et financé à hauteur de 1.17 million d'euros, est mis en oeuvre par un consortium entre deux pays membres de l'UE, la France et l'Italie. Il regroupe plusieurs institutions à savoir :

- Du côté algérien : INRAA, MADR, des offices et des instituts techniques agricoles.
- Du côté français : Ministère Français de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de la Forêt, France AGRIMER, l'Assemblée permanente des chambres d'Agriculture, INRA France, CIRAD
- Du côté italien : Ministero delle Politiche Agricole, alimentari e forestali et l'Istituto di Servizi per il Mercato Agricolo Alimentare.

À terme, ce projet devrait être en mesure d'assurer une meilleure connaissance du secteur agricole et agroalimentaire grâce à la collecte de données, au meilleur suivi de la dynamique des différentes filières, notamment les filières stratégiques comme les céréales, la pomme de terre et le lait.

Ce projet vise aussi à rendre transparent le fonctionnement du marché à travers la diffusion d'informations sur les prix et à aider à faciliter la décision publique en matière de régulation des marchés agricoles.

Le projet de jumelage sur « la valo-

risation des produits du terroir par les systèmes de qualité »

Le projet de jumelage sur la valorisation des produits du terroir par les systèmes de qualité a pour but d'apporter un appui pertinent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de reconnaissances de la qualité des produits agricoles du terroir, par des signes distinctifs liés à l'origine (appellation d'origine et d'indication géographique) en se rapprochant du cadre législatif et des lignes directrices de la réglementation européenne dans ce domaine.

Doté d'une enveloppe financière de 1,4 million d'euros, ce projet s'insère dans le cadre de la loi d'Orientation agricole du 3 août 2008 et du projet de décret exécutif fixant le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole élaboré par le MADR qui est en cours d'examen. Il s'articule autour de quatre résultats obligatoires qui devront être réalisés à l'issue du jumelage :

Résultat R1 : Un dispositif réglementaire et institutionnel est fonctionnel,

Résultat R2 : Un système de reconnaissance des signes distinctifs liés à l'origine des produits agricoles et formalisé et opérationnel,

Résultat R3 : Les acteurs concernés sont sensibilisés et formés à la démarche et sont capables de remplir leur rôle dans le dispositif,

Résultat R4 : Trois produits «pilotes» sont en phase finale de reconnaissance.

Le projet de jumelage sur « l'appui institutionnel à la direction des services vétérinaires en vue d'améliorer la visibilité et la fiabilité de la garantie officielle de salubrité des produits vétérinaires exportés »

Ce nouveau jumelage est en train de voir le jour en faveur de la Direction des Services Vétérinaires au sein du MADR. Une première mission de rédaction de la fiche de jumelage a été réalisée durant le mois d'avril 2013.

Ce jumelage va apporter un appui à la DSV dans certains domaines concernant les contrôles vétérinaires pour se rapprocher des standards internationaux, en vue de faciliter la commercialisation sur le marché intérieur et l'exportation des produits alimentaires d'origine animale vers l'Union euro-

péenne et l'international.

Les résultats attendus à l'issue de ce jumelage sont :

- **R1** : Les règlements et normes nationales sont harmonisés avec la réglementation européenne,
- **R2** : L'organisation des services vétérinaires est complétée par l'introduction de fonctions transversales, et un système d'assurance qualité selon la norme ISO/CEI 17020 est mis en place,
- **R3** : Les contrôles vétérinaires sont rapprochés des standards internationaux,
- **R4** : Les laboratoires de l'INMV sont mis à niveau,
- **R5** : Un système d'information des services vétérinaires est mis en place.

À l'issue de la première mission, il a été nécessaire de scinder le projet de jumelage en deux projets distincts en raison de l'ampleur du projet, et afin de pouvoir atteindre les résultats voulus.

Mission TAIEX en faveur de la DFRV

Une autre structure centrale du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural a bénéficié d'une mission d'Assistance Technique et d'Échange d'Informations (TAIEX) courant février 2012, il s'agit en effet de la Direction de la Formation, de la Recherche et de la Vulgarisation (DFRV). Le présent TAIEX a contribué à la mise en oeuvre du PRCHAT, qui est le troisième pilier de la politique du renouveau agricole et rural. Le but de l'assistance avait pour finalité d'accompagner l'évolution en cours du dispositif public et professionnel de vulgarisation, de développement et d'appui et de conseil au monde rural afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Rôle du point focal

Le point focal du MADR est à l'écoute des demandes d'accompagnement émanant des différents acteurs institutionnels, et veille à la traduction de celles-ci en projets (TAIEX ou jumelage) conformément aux règles édictées. Il permet également de rendre disponible l'information concernant les dispositifs existants dans le sein du P3A et en assure une large diffusion au niveau des institutions et les administrations sous tutelle.

Il veille surtout à la cohérence des demandes émanant de ces structures par rapport à la politique du renouveau agricole et rural d'une part et de la politique de l'Union européenne liée à l'accord d'association d'autre part.

Conclusion

Le Programme P3A, à travers ses diffé-

rents instruments, a été d'un apport certain dans cette politique. Ce programme a apporté un accompagnement au secteur de l'Agriculture dans la modernisation de ses structures et le renforcement de ses capacités humaines. La preuve en est, le nombre de jumelages et de TAIEX réalisés ou en cours de réalisation et l'appropriation de ces projets par les

structures bénéficiaires.

Il est également important de rappeler que, le déroulement des projets de jumelage et des TAIEX ont montré la bonne gestion du programme, notamment la ponctualité, l'organisation des missions, ainsi que la diversité dans les expertises choisies.

Tableau récapitulatif des missions TAIEX réalisées en faveur du secteur de l'agriculture

Structures impliquées	Thème	Type	État d'avancement	Calendrier	Lieu
DPIEE	Renforcement administratif et appui technique à la mise en place d'un mécanisme et d'outils de prospective agricole	Mission d'experts	Mission réalisée	22-24 juin 2010	MADR, Alger
DSV	Les principes du système HACCP appliqués aux produits de la mer	Séminaire	1 ^{er} séminaire pour la formation de 40 vétérinaires réalisé	15-16 juin 2010	Hôtel El Djazair, Alger
	la Réglementation européenne en matière de contrôle sanitaire et des produits animaux et d'origine animale	Mission d'experts	2 ^{ème} séminaire pour la formation des vétérinaires réalisé	23-24 novembre 2010	Hôtel Hilton, Alger
	conférences organisée par l'institut Bulding Unit et L'École Nationale vétérinaire d'Alfort-Paris	Conférences multi-pays	Mission en France, pour un cadre de la DSV réalisée	07-08 octobre 2010	Paris, France
	Futur challenge des Services Vétérinaires de l'UE et des pays du voisinage »	Conférences multi-pays	Mission en Hongrie pour l'organisation d'un atelier TAIEX réalisée	05 avril 2011	Budapes, Hongri
	Lutte anti vectorielle mise en œuvre par le secteur de la santé	Séminaire	Séminaire réalisé avec la participation de deux cadres de la DSV	03-04 octobre 2011	Hôtel Hilton, Alger
	Santé animale, incluant les politiques régionales de soutien au commerce	Conférences multi-pays	Mission en Belgique pour de deux cadres de la DSV réalisée	08-09 septembre 2011	Bruxelles, Belgique,
INPV	Programme de renforcement des capacités de diagnostic et d'analyse dans trois disciplines de la pathologie végétale	Mission d'experts	Mission Réalisée	11-15 juillet 2010	INPV, Alger
INMV	Appui à l'étude de faisabilité pour un projet de construction d'un laboratoire de confinement de niveau 3 (poste de sécurité de type III) au sein du LCV	Mission d'experts	Mission réalisée	09 au 13 janvier 2011	INMV, Alger
DFRV	Assistance technique et échange d'information dans le cadre du PRCHAT	Mission d'experts	Mission réalisée	19 au 21 février 2012	DFRV, Alger
DSV	Principes d'utilisation théorique et pratique du système TRACES	Mission d'experts	En cours de préparation	Prévu les 11 - 12 juin 2013	Alger

Les Services vétérinaires

La contribution de M. Skander MEKERSI, Point Focal du P3A et Directeur de la Programmation, des Études Économiques, de la Prospective et de la Coopération au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, a indiqué parmi les acteurs des actions de coopération dans le cadre du P3A la Direction des Services vétérinaires.

Cette Direction a des prolongements locaux et dispose d'infrastructures que nous présentons de manière succincte.

La Direction des Services vétérinaires au sein du MADR

Le décret portant organisation du Ministère fixe ainsi ses attributions :

Elle est chargée :

- d'initier et de veiller à l'application de la législation et de la réglementation en matière de préservation et d'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire,
- de l'exercice de l'autorité vétérinaire nationale,
- de veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'importation, la fabrication, la distribution, et l'utilisation du médicament vétérinaire,
- de l'organisation du développement et de la protection des élevages équin et camélins,
- de la définition et de la mise en œuvre des politiques de soutien pour le développement et la protection de la santé animale.

Elle comprend quatre sous-directions :

1. La Sous-direction de la Santé Animale,
2. La Sous-Direction du Contrôle Sanitaire et de l'Hygiène Alimentaire
3. La Sous-direction de la Pharmacie Vétérinaire,
4. La Sous-direction des Haras.

Dissémination des services vétérinaires

Des postes ou des inspections vétérinaires existent au niveau des abattoirs, des postes frontières (surtout des ports).

Les vétérinaires exerçant à titre privé peuvent être requis pour participer à des missions de service public, en particulier dans la lutte contre les épizooties.

Structures d'Appui

Des Instituts et Centres forment des structures d'appui logistique ou scientifique pour les services vétérinaires.

INMV (Médecine Vétérinaire), El-Harrach

ITELV :(Élevage), Jardin d'Essais, Alger

CNIAAG :(Insémination Artificielle et Amélioration Génétique), Baba-Ali

Associations professionnelles

Des associations professionnelles participent à l'animation du secteur:

- Association interprofessionnelle de la production animale
- Société Algérienne de la Médecine Vétérinaire

Les structures locales

Des services vétérinaires existent au sein des différentes structures locales relevant du Ministère de l'Agriculture:

- Direction des Services Agricoles (DSA) de Wilaya (au nombre de 48) implantées dans chaque chef-lieu de wilaya.
- Subdivisions (au nombre de 452). Chaque Wilaya dispose en moyenne de 6 à 20 subdivisions; selon la spécificité et l'étendue de la surface agricole qui couvre entre une et 8 communes en moyenne.

Laboratoires

L'institut National de la Médecine Vétérinaire (INMV) a pour missions essentielles, l'appui technique, logistique et scientifique aux services vétérinaires.

Cette mission est assurée par un réseau de sept laboratoires : un Laboratoire Central Vétérinaire et six Laboratoires Vétérinaires Régionaux (LVR) :

1. Laboratoire Vétérinaire Régional de Constantine
2. Laboratoire Vétérinaire Régional de Tlemcen
3. Laboratoire Vétérinaire Régional de Mostaganem
4. Laboratoire Vétérinaire Régional de Tizi-Ouzou
5. Laboratoire Vétérinaire Régional de Laghouat
6. Laboratoire Vétérinaire Régional d'Et-Tarf

Dispositif légal

La loi n° 88-08 du 26 janvier 1988 relative aux activités de médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale comporte quatre titres : (I) organisation vétérinaire nationale, (II) exercice de la médecine vétérinaire, (III) pharmacie vétérinaire (IV) mesure générale de protection des animaux et de contrôle de la santé animale et des produits animaux

Liens

- Centre National de l'Insémination artificielle et de l'Amélioration génétique (CNIAAG) : www.cniaag.dz
- Institut Technique des Élevages (ITELV) : www.itelv.dz
- Institut National de Médecine Vétérinaire (INMV): www.inmv.dz
- Institut national de recherche agronomique d'Algérie (INRAA): www.inraa.dz



Panorama des activités du jumelage Pêche

Nous retraçons ici dans l'ordre chronologique les principales activités du jumelage Pêche au mois d'avril.

Participation du partenaire italien

Deux experts italiens, l'un spécialisé en pêche, l'autre en aquaculture ont démarré leurs le 7 avril. Ils ont pu prendre les premiers contacts avec le CNRDPA, ses structures majeures et ses chercheurs et participé à diverses actions.

Comité de Pilotage du Jumelage

Le 8 avril, le 3^{ème} Comité de Pilotage du projet s'est tenu au siège du P3A en présence de la Délégation de l'Union européenne, du MPRH, du P3A, du CNRDPA, des chefs de projets, CRJ et son homologue.

Ce Comité a permis pour la première fois la participation de la composante italienne du projet, sous la forme de deux experts en mission.

Il a été constaté que, au total, le projet commence à accélérer, les retards observés lors de sa mise en route sont en train d'être résorbés. Les aménagements mineurs des activités pour se mettre en cohérence avec la situation actuelle du CNRDPA ont été examinés.

L'excellence des relations entre partenaires du projet a été soulignée.

Navire et équipements scientifiques du CNRDPA

Les 9 et 11 avril, un important atelier de travail prévu dans l'activité : « Établissement d'un diagnostic de l'état des capacités matérielles actuelles du CNRDPA: identification des besoins en équipements scientifiques spécifiques . a été tenu.

Les travaux ont porté sur l'équipement du navire et l'équipement du centre conchylicole. L'atelier qui a réuni 7 experts européens et 25 chercheurs et

agents du CNRDPA et du MPRH a abouti aux conclusions suivantes :

1. Navire du CNRDPA :

Ce navire pourrait aisément augmenter son temps d'utilisation avec un objectif à moyen terme de 200 j/an, par la recherche de nouveaux affrètements (universités, autres établissements de recherche, coopération internationale), à la condition de pouvoir disposer d'un équipement plus performant et adapté aux missions que le CNRDPA aura l'ambition de lui confier.

Une commission du suivi de l'évolution du bateau, composée, entre autres, d'utilisateurs habituels du bateau, équipage ou scientifiques, pourrait efficacement se réunir une ou plusieurs fois par an. Elle proposerait des modifications, des réparations ou des équipements complémentaires. Ses recommandations seront priorisées pour permettre aux financeurs de proposer un calendrier pour ces transformations. Cette commission serait en charge de faire le point sur :

- le degré d'usure du bateau et des réparations associées ;
- les faiblesses du bateau et les préconisations pour y remédier ;
- les extensions possibles d'activité et des besoins en équipements, fonctionnement et formation.

2. Le Centre conchylicole du CNRDPA

Les axes de recherche ont été précisés et ont été approuvés par les experts, ils constituent trois volets d'un même projet global :

1. étude des moulières naturelles pour documentation d'appui à l'administration algérienne et pour leur exploitation ;

2. étude de la qualité des eaux côtières et zonation des aires de production ;
3. étude de la croissance et de la qualité des moules en fonction des zones ;
4. étude des périodes de captage.

Les outils/équipements à mettre en place pour réaliser ces projets ont été identifiés et approuvés par les experts. Il a été recommandé également de prévoir une assistance à la formation des personnels.

Enfin, il est apparu opportun de voir avec les différents services de l'État si la surveillance des phycotoxines ne pourrait pas être mise en œuvre par un service plus spécialisé sur l'environnement marin.

Campagnes de pêche

Du 22 au 25 avril deux experts européens et 20 chercheurs du CNRDPA ont tenu un atelier sur la préparation des campagnes de pêche.

Ces 4 jours d'atelier se sont déroulés dans une atmosphère de collaboration et d'interactivité enrichissante. Il a été proposé, d'un commun accord, de tenir un nouvel atelier d'une durée équivalente en septembre 2013.

Cette nouvelle étape aura pour objectif de définir un cahier des charges pour la mise en place d'une base de données commune à toutes les campagnes halieutiques (pélagiques et démersales), de fixer les procédures de saisie, de stockage et de traitement des données de campagnes.

Gestion du navire scientifique

Dans la même période s'est effectuée une seconde mission prévue dans l'activité : « Assistance pour la mise en place des procédures de gestion des navires, particulièrement en matière de logistique, maintenance et ravitaillement », avec un expert spécialisé dans la gestion de navires de recherche.

Celui-ci a pu longuement visiter et examiner le navire «Belkacem Grine» du CNRDPA ainsi que le navire «Benyahia» de l'ENSSMAL. Son rapport propose toute une série d'aménagements techniques ayant pour but d'améliorer le navire (appareils techniques, sécurité et confort des équipes de chercheurs).

Le rapport propose également plusieurs modalités de gestion de la flottille du CNRDPA et éventuellement de l'ENSSMAL.



Un Observatoire en construction

L'Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires prend forme progressivement. Chaque mois de nouveaux éléments constitutifs de cet Observatoire sont mis en place.

En avril, les activités du programme ont porté sur la constitution des bases de données de l'Observatoire et la préparation de conventions de coopération entre l'Observatoire et les Institutions du MADR.

Définition et gestion des bases de données, construction de la base de l'Observatoire

Une dizaine d'experts (2 de l'État membre et 8 de l'INRAA) ont participé du 8 au 11 avril à cette activité.

Deux missions ont, au préalable, recensé les sources de données disponibles. Cette mission s'est attachée à examiner la restitution des fiches descriptives des sources de données et à faire des préconisations sur la base de données de l'Observatoire. Sur le 1^{er} point, malgré une forte mobilisation de l'équipe, des fiches sont encore récupérées. La mission propose également la mise en base des fiches signalétiques, ce qui permettra à tous les membres de l'Observatoire de suivre l'avancement de la validation des fiches, de savoir quelles sources ont été repérées, de consulter les documents annexes, puis d'avoir accès aux données. La mission a enfin proposé une méthode pour la construction progressive de la base de données de l'Observatoire. Le renforcement de l'équipe informatique par une personne niveau ingénieur paraît urgent, parallèlement au recours à une prestation de services associant équipement et fonctionnement.

Préparation des Conventions de coopération entre l'Observatoire et les Institutions du MADR, relations avec les organismes partenaires

Cette activité a réuni durant quatre jours, du 21 au 24 avril 2013, l'expert de l'État membre et 15 experts d'organismes algériens participant à la mise en place de l'Observatoire : INRAA, Chambre natio-

nale d'agriculture, ONS, service juridique du MADR.

La mission pose la question du positionnement institutionnel de l'Observatoire, qui devrait avoir une existence propre au-delà de son positionnement au sein de l'INRAA. L'organisation dans les meilleurs délais d'un séminaire avec les responsables et correspondants des structures partenaires sera de nature à établir des liens et d'organiser les échanges de données permettant de démarrer des travaux visibles. C'est ainsi que s'établiront des coopérations de l'Observatoire avec les organismes partenaires sur des sujets de compétence commune et des relations pérennes et productives. Au plan juridique, divers types de conventions avec les organismes ont été préconisés.

Un autre centre d'intérêt est pris en charge : le renforcement des Directions du Ministère en lien avec l'Observatoire, afin d'améliorer leur système de collecte et de traitement des données et d'assurer une bonne coordination avec l'Observatoire

D'autres activités

Le programme se préoccupe également de préparer les activités à venir de l'Observatoire telles que la réalisation d'enquêtes/Prévisions de récoltes.

Réalisation d'enquêtes/Prévisions de récoltes

Un groupe de travail renforcé : 2 experts de l'État membre, 2 experts de l'INRAA et des représentants d'organismes algériens concernés tels que l'ITGC (7 experts), OAIC (2 experts), MADR-DSASI (1 sous-directeur), BNEDER (1 expert)

a étudié cette question du 4 au 6 mars 2013.

La mission a étudié les méthodes existantes en matière de prévision de récolte. Elle constate une grande diversité d'actions, peu coordonnées et non sauvegardées. La composante « rendements » peut être évaluée de façon acceptable, les quantités récoltées également. Mais les experts constatent que la surface est instable, ce qui indique que cette variable sert d'ajustement. L'évaluation de cette composante doit donc être améliorée. Les experts pourront mobiliser les données de JRC-Mars et conduire une action de prévision de récoltes par des observations en télédétection, agro-météorologie et stades végétatifs. Il s'agit de réaliser une opération pilote fine sur 3 communes, avec mesure du parcellaire, images satellitaires détaillées et relais des ACV pour documenter le couvert. Les enseignements pourraient contribuer à corriger les incertitudes sur les surfaces.

Élaboration d'un outil de suivi de campagne des principales spéculations/élaboration d'outils au travers de l'exemple de la filière pommes de terre

Cette activité a réuni du 17 au 21 mars des participants institutionnels et des organismes professionnels : experts de l'État membre et de l'INRAA, représentants de ITCMI (1 expert), MADR-DSASI et DRDPA (2 sous-directeurs), Société PRODA (1 directeur), ONILEV (1 expert), et sur le terrain un président de chambre et des agriculteurs.

La filière pommes de terre a été retenue pour expérimenter le suivi de campagne. Trois documents ont été élaborés : une carte d'identité de la campagne (chiffres clés, objectifs, surfaces) ; une fiche d'enquête (fréquence, wilayas retenues, surfaces, tendances des rendements, développements type accidents, prix à la production, de gros, de détail) ; une synthèse des données collectées, avec un objectif de publications régulières. Les données doivent être positionnées : comparaison avec l'année précédente et la moyenne des 5 dernières années. Il s'agira ensuite d'adapter cette méthodologie à d'autres filières. Il faut aussi garder l'objectif d'une publication, même simple, qui attestera de la réalité de l'Observatoire.



Sécurité aérienne de l'aviation civile

Un nouveau jumelage institutionnel va bientôt être lancé, il concerne le secteur des Transports et plus précisément un « Appui à la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM) du Ministère des Transports pour le renforcement de son rôle dans le domaine de la sécurité aérienne ». Sa durée d'exécution est de 24 mois et il est doté d'un Budget de 1 450 000,00 €.

Ce jumelage vise à contribuer à l'amélioration de la gestion de la sécurité aérienne en Algérie. et plus particulièrement à accompagner la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM) dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de la Sécurité (PNS) et des Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS).

La sécurité de l'Aviation civile

La gestion de la sécurité de l'aviation civile est une responsabilité de tout État ayant adhéré à l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale). L'Algérie fait partie de cet ensemble.

Ces États doivent établir un Programme national de sécurité (PNS) selon les exigences établies aux annexes 1, 6, 8, 11, 13 et 14 de la Convention relative à l'Aviation civile internationale de l'OACI. Le PNS est défini comme étant un ensemble intégré de règlements et d'activités qui visent l'amélioration de la sécurité. Cela comprend des activités spécifiques qui doivent être accomplies par l'État ainsi que la mise en place, toujours par l'État, d'un cadre réglementaire pour supporter l'acquiescement de ses responsabilités en regard de la poursuite efficace et sécuritaire des activités reliées à l'aviation. Le PNS fait ainsi fonction de système de gestion de la sécurité au niveau de l'État. Pour gérer la sécurité au sein de l'aviation civile, l'État doit, entre autres, mettre en place une structure d'organisation afin de délimiter et d'attribuer les rôles et responsabilités au sein de l'autorité chargée de l'aviation civile.

À cet égard, la DACM s'est appuyée sur le PAST (Plan d'action sectoriel des Trans-

ports) pour progresser dans l'élaboration et la mise en œuvre du PNS conformément au canevas du document 9859 de l'OACI. Ces efforts ont permis d'atteindre un taux appréciable d'implémentation des éléments du PNS de 42 % qui porte majoritairement sur la première des composantes, la politique de sécurité de l'État et ses objectifs.

Le jumelage vise à poursuivre et non à achever la mise en œuvre et la gestion du PNS.

Les « Résultats obligatoires »

Ce jumelage se propose d'atteindre quatre objectifs ou « résultats obligatoires » :

1. Poursuivre la définition de la Politique et des objectifs de l'État en matière de sécurité aérienne ;
2. Mettre en place la gestion des risques de sécurité aérienne par l'État ;
3. Consolider la prise en charge de la sécurité par l'État ;
4. Institutionnaliser la promotion de la sécurité par l'État.

Plan d'activité et concepts-clés

Pour atteindre ces résultats, vingt-cinq activités ont été définies, elles s'appuient sur des concepts-clés, des outils de la sécurité aérienne

Cadre réglementaire

nombres de règlements dans le domaine de la navigabilité continue et de l'exploitation en vigueur en Algérie sont repris des textes européens et adaptés au contexte algérien. Le jumelage doit contribuer à leur évolution par la préparation de nouvelles circulaires.

Gestion documentaire

Les procédures relatives à la sécurité

sont cadrées et décrites principalement au travers de circulaires. Le niveau de détail de ces textes doit être amélioré, l'accès à ces données sera informatisé.

Gestion des risques

Des activités sont prévues pour rendre effectif le contrôle de la gestion des risques des prestataires, qui constitue le cœur même du PNS.

Supervision de la sécurité

Le personnel doit être suffisamment formé pour mener adéquatement les tâches relatives à la supervision de la sécurité, notamment au travers d'inspections et d'audits.

Des programmes et plans d'audits pour surveiller les prestataires, et des indicateurs pour mesurer le niveau de sécurité acceptable doivent être mis au point.

Système d'information

Des formations autour de ce système doivent être assurées aux administrateurs.

Certification des prestataires

Les prestataires qui doivent faire l'objet d'une certification sont les compagnies aériennes, les MRO, l'ENNA et une école de formation de pilote.

Programme de formations et de communication

Il y a lieu de mettre en place un programme de formation et de procédures effectives sur la dissémination des renseignements, tant à l'interne (DACM), que vers les prestataires et le public.

Culture de la sécurité

La DACM a formalisé par circulaire une culture non punitive. C'est un point essentiel pour bâtir une culture positive de la sécurité, mais cette dernière ne peut se développer que si en parallèle il est donné au personnel les conditions optimales pour s'impliquer et s'approprier les initiatives de développement de la sécurité.

Définition d'indicateurs sectoriels pour la bonne gouvernance, modèles législatifs, bonnes pratiques de mise en œuvre des réformes. L'instrument TAEIX a démontré une nouvelle fois sa souplesse d'utilisation au cours du mois d'avril 2013.

Pendant cette même période les activités d'une nouvelle Action Ponctuelle ont débuté.

Les institutions bénéficiaires en ont été :

- Le Ministère des Transports (mission d'expertise du 8-9 avril)
- Le Ministère de la Justice (mission d'expertise du 17- 18 avril)
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (séminaire du 28-29 avril)
- Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (action ponctuelle depuis le 28 avril)

Indicateurs de qualité des transports aériens et maritimes

En vue d'améliorer le système de collecte et de traitement de l'information du Ministère des Transports, l'expert TAEIX a proposé une série de recommandations d'ordre méthodologique et organisationnel concernant les indicateurs de la qualité des services dans les transports aériens et maritimes. Ses recommandations se sont appuyées sur l'organisation et le fonctionnement de services statistiques similaires à ceux du Ministère des Transports dans l'UE et sur les indicateurs de qualité des transports (définition, objectifs, critères de sélection, exploitation, et diffusion) communément admis dans les pays industrialisés (EUROSTAT, OCDE).

Outre son impact purement national visant un meilleur suivi des effets de la politique gouvernementale dans les deux secteurs concernés, cette action s'inscrit dans le cadre de la coopération statistique euro-méditerranéenne MEDSTAT III.

La protection des données à caractère personnel et des libertés

La rédaction et la mise en œuvre d'une législation spécifique destinée à protéger le citoyen contre l'usage prohibé ou abusif qui pourrait être fait de ses données personnelles entrent parmi les priorités du Ministère de la Justice. Cette législation doit trouver le juste équilibre entre la libre circulation des données pour les besoins de la vie sociale (banque, assurance, santé, travail, transports, marketing, technologies de l'information et des télécommunications, protection des intérêts de l'Etat,...) et la protection de la personne.

Ce chantier ouvert à de nombreuses

institutions étatiques et paraétatiques représentées dans une commission de travail interministérielle est piloté par la Direction Générale des Affaires Juridiques et Judiciaires au Ministère de la Justice.

En accueillant deux fonctionnaires français de haut niveau de la Commission Nationale Informatique et Libertés, les rédacteurs de la loi ont souhaité s'inspirer de l'expérience européenne en la matière (législation et développement institutionnel concernant la protection des données personnelles tant dans le contexte du Marché Intérieur que dans celui de l'espace de la sécurité publique).

Organisation du tutorat dans les universités

Le système LMD (Licence-Mastère-Doctorat) se met en place progressivement dans les quatre vingt quatre établissements d'enseignement supérieur algériens depuis la rentrée 2004-2005. A travers le décret exécutif n°09/03 du 3 janvier 2009, ce système introduit le tutorat en tant qu'activité d'accompagnement pour suivre et guider les étudiants.

En vue d'assurer un développement efficace de cette activité le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a suscité l'organisation d'un séminaire de 2 jours animé par deux experts TAEIX.

Lors de ce séminaire l'expérience de plusieurs systèmes de tutorat universitaire dans les pays de l'UE a été exposée (cadre juridique national, relation tuteur/étudiant, accueil et information de l'étudiant, accompagnement pédagogique, insertion professionnelle) et des conclusions sur les aspects pratiques de la mise en œuvre du tutorat dans le contexte algérien ont été discutées. A noter que le tutorat universitaire n'est pas régi par une réglementation européenne (l'acquis strict de l'UE dans le domaine de l'enseignement universitaire vise uniquement la reconnaissance des diplômes pour faciliter la libre prestation des services et l'établissement des professions réglementées) mais fait l'objet, comme tout l'enseignement universitaire académique, d'une politique de coopération entre les Etats membres de l'UE.

Une Action Ponctuelle pour la mise en place d'un système d'évaluation et de labellisation du Titre « Maître Artisan Poterie /Céramique »

Compte tenu de la nature de l'activité souhaitée par le Bénéficiaire, une demande de la Direction Générale de l'Artisanat au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat a été satisfaite sous forme d'action ponctuelle (financée par le Budget de l'UGP-P3A).

La première phase de la mission des 2 experts espagnols mobilisés par l'UGP-P3A a débuté le 28 avril. Outre la mise en place d'un système d'évaluation et de labellisation des maîtres artisans par le Ministère, elle est destinée à accompagner la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers dans la mise en place d'un référentiel métier compétence et d'un guide de procédures technico administratives d'accès au titre de « maître artisan potier céramiste ».

Cette mission se déroulera principalement sous forme d'ateliers avec la participation des acteurs de la filière. Il est notamment prévu de couvrir les aspects suivants :

- statut de maître artisan (proposition de statut, charte des droits et devoirs du maître artisan) ;
- répertoire des qualifications des maîtres artisans en général (qualifications nécessaires, modalités d'attribution de qualifications, pondération des qualifications) ;
- nomenclature des compétences du métier « potier/céramiste » (procédures d'élaboration des référentiels métiers/compétences, processus technique de fabrication de la poterie et de la céramique, relations techniques/compétences/parcours professionnel) ;
- guide d'évaluation des compétences du maître artisan potier/céramiste (méthodologie d'élaboration de guide d'évaluation, situations professionnelles en matière de poterie/céramique à évaluer) ;
- sensibilisation sur le système qualité et le label de maître artisan (lien entre qualité et innovation, transmission de savoir et savoir-faire, démarche de labellisation) ;
- procédure pour la reconnaissance des candidats au titre de maître artisan (procédure d'évaluation, procédure d'octroi et de délivrance du titre de Maître Artisan, révision du cadre réglementaire)
- conduite d'une action pilote (sélection d'un candidat, application du guide d'évaluation).

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre de la zone de libre échange et du développement économique et social instaurés par le partenariat euro-méditerranéen découlant du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire. Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques. Un Jumelage est un vrai contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est-à-dire, Assistance Technique et l'Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « Aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion » SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré par l'UE. La conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE. Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009. Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux) et de fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États membres participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.



LE JUMELAGE
INSTITUTIONNEL



ASSISTANCE TECHNIQUE
ET ÉCHANGE
D'INFORMATIONS



CRÉER LE CHANGEMENT
ENSEMBLE

L'ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente Lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces informations sont également publiées et diffusées à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A permet, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de Gestion du Programme - UGP

Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger

Tel. : +213 21.21.04.12 / +213 21. 21.07.95 / +213 21.21.94. 02 fax : +213 21.21.94.01

Web : www.p3a-algerie.org

La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.

Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org